

# DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

**S I E D 70**

**Syndicat intercommunal d'énergie  
du département de la Haute-Saône**

**SEANCE DU 13 MARS 2024**

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : 9 février 2024

**PRESENTS : (13 membres)**

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Magalie ROSE, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Frédéric GUIBOURG, Jean-Luc BRULE.

**ABSENTS EXCUSÉS : (4 membres)**

Messieurs Jean-Noël CHAMBON, André MARTHEY, Ludovic TABIS, Patrick NECTOUX.

**À DONNÉ POUVOIR : (1 pouvoir)**

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

**VOTE :**

Votants : 14 ; pour : 14 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Daniel NOURRY.

## DELIBERATION N°8

**OBJET :** *Ordre du jour du Comité syndical du 20 mars 2024*

Monsieur le Président présente les différents sujets mis à l'ordre du jour du prochain comité syndical prévu le 20 mars 2024 :

- Contrat de concession Enedis : Plan Pluriannuel d'Investissement (avenant)
- Contrat de concession Enedis : Nouvelle convention article 8
- Projet production photovoltaïque Chaux la Lotière : Convention de partenariat
- SAS Photovoltaïque Courchaton – Cession de parts sociales pour participation citoyenne
- Instauration de la prime pouvoir d'achat
- Création d'un poste d'ingénieur principal (avancement de grade)
- Réévaluation rémunération contractuel
- Comptes administratifs
- Règlement Budgétaire et financier
- Budgets primitifs

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20240313-DEL IB8B5130

- 1) **EMET** un avis favorable sur l'adoption des différents sujets ci-dessus exposés par Monsieur le Président.
- 2) **CHARGE** Monsieur le Président de les soumettre au vote du prochain Comité Syndical.

*Pour extrait conforme,*

*Le Président,*



*Jean-Marc JAVAU*

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20240313-DEL IB8B5130